

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 novembre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 29 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'août 2004 (voir annexe).

Ce récapitulatif, qui a été établi sous ma responsabilité à la suite des consultations tenues avec les membres du Conseil conformément à la note du Président du Conseil de sécurité en date du 12 juin 1997 (S/1997/451), ne saurait être considérée comme représentant le point de vue du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Andrey Denisov



**Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2004, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la Fédération de Russie (août 2004)**

Introduction

Sous la présidence de la Fédération de Russie, le Conseil de sécurité a examiné un grand nombre de questions très diverses inscrites à son ordre du jour, qui avaient notamment trait à la situation en Afghanistan, au Burundi, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en Haïti, en Iraq, au Kosovo (Serbie-et-Monténégro), au Moyen-Orient/Palestine, en Somalie, au Soudan et au Timor-Leste.

Pendant le mois d'août, le Conseil de sécurité a tenu au total 10 séances officielles et 13 consultations plénières et a adopté deux résolutions et trois déclarations du Président. Le Président a fait quatre déclarations à la presse au nom des membres du Conseil.

Afrique

Burundi

Le dimanche 15 août, le Conseil a tenu d'urgence des consultations officieuses au cours desquelles le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Heidi Annabi, a informé les membres du Conseil de la situation au Burundi à la suite du massacre survenu au camp de transit du HCR pour les réfugiés congolais dans la ville de Gatumba, au Burundi.

Le Conseil a par la suite adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/30) dans laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté ce massacre et priait la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi et le Représentant du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo d'établir les faits et de lui en faire rapport aussi rapidement que possible. Le Conseil a demandé aux autorités du Burundi et de la République démocratique du Congo de coopérer activement entre elles afin que les auteurs et les responsables de ces crimes soient traduits en justice sans tarder.

Le 19 août, au cours de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil des derniers faits nouveaux survenus dans la région et a déclaré qu'à la suite du massacre du camp de Gatumba et des déclarations enflammées faites par les dirigeants politiques et les militaires, il y avait une menace réelle de spirale de la violence dans la région. Il a demandé à tous les acteurs de ne pas franchir le pas qui les séparait de la guerre, de faire preuve de retenue et de rechercher la justice plutôt que la vengeance.

Le 31 août, au cours de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté le premier rapport du Secrétaire

général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2004/682). Il a notamment souligné qu'il y avait eu des progrès, quoique lents, dans l'application de l'Accord d'Arusha. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de tenir les élections dans les délais fixés par l'Accord d'Arusha et sur le fait qu'il importait d'adopter dès que possible une constitution après le conflit.

Côte d'Ivoire

Le 4 août, au cours de consultations officieuses, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général concernant les résultats du Sommet d'Accra sur la Côte d'Ivoire, tenu les 29 et 30 juillet. Les membres du Conseil se sont félicités de la signature de l'Accord d'Accra III, qui visait à consolider la mise en œuvre du règlement pacifique en Côte d'Ivoire et ont remercié le Secrétaire général de sa contribution personnelle et de son attachement au processus de paix en Côte d'Ivoire.

Le 5 août, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/29) dans laquelle le Conseil se félicitait de la signature de l'Accord d'Accra III et appelait instamment toutes les parties à s'acquitter des obligations auxquelles elles avaient souscrites en signant cet accord.

République démocratique du Congo

Le 25 août, au cours de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté le troisième rapport spécial du Secrétaire général (S/2004/650) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il a fait observer que ce document visait essentiellement à présenter un mandat plus détaillé de la MONUC dans les domaines où la Mission pouvait offrir une assistance réelle au Gouvernement de transition. Il s'agissait de renforcer la sécurité en créant une armée et une police intégrées, et de mettre en œuvre les programmes de désarmement des combattants congolais et des groupes armés étrangers qui étaient encore actifs dans l'est du pays. Parmi les questions les plus importantes à régler dans ce domaine, le Secrétaire général adjoint a mentionné l'unification du pays, le rétablissement des mécanismes administratifs locaux, l'adoption des lois fondamentales et de la nouvelle constitution et la tenue d'élections en 2005. Les membres du Conseil ont pris note des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général et ont réaffirmé leur plein appui au Gouvernement d'unité nationale et de transition.

Somalie

Au cours de consultations officieuses tenues le 17 août, le Conseil a examiné le rapport (S/2004/604) du Groupe de contrôle sur la Somalie créé par la résolution 1519 (2003). Le rapport a été présenté par le Président du Comité créé par la résolution 751 (1992), le Représentant permanent des Philippines, l'Ambassadeur Lauro L. Baja. Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1558 (2004) par laquelle il a prolongé le mandat du Groupe de contrôle pour une période de six mois. Dans cette résolution, le Conseil a condamné les flux continus d'armes et de munitions qui arrivaient en Somalie et transitaient par celle-ci, en violation de l'embargo sur les armes. Il a aussi prié le Groupe de contrôle de continuer d'affiner et d'actualiser les renseignements concernant le projet de liste de ceux qui

continuaient à violer l'embargo sur les armes et d'élaborer des recommandations précises concernant les mesures supplémentaires à prendre afin d'améliorer le respect général des sanctions.

Soudan (Darfour)

Le 4 août, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, sur la région du Darfour, au Soudan.

Le Secrétaire général a informé le Conseil des réunions de haut niveau qu'il avait eues avec 13 chefs d'État africains et des discussions que le Président de l'Union africaine avait organisées au Darfour, en marge du Sommet d'Accra. Il a fait part au Conseil de sa décision d'envoyer immédiatement une équipe des Nations Unies à Addis-Abeba pour examiner avec l'Union africaine ses besoins en matière de protection des observateurs de l'Union africaine au Darfour. En décrivant la situation dans la région, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont indiqué que les mesures prises par le Gouvernement soudanais avaient eu un résultat positif, à savoir un accès plus large des organisations humanitaires au Darfour. Le principal et grave problème pour lequel on attendait de Khartoum un comportement plus cohérent était la protection de la population civile, ce qui ne pouvait être réalisé que par le désarmement des Janjaouid et des groupes armés illégaux et par un respect du cessez-le-feu par toutes les parties.

Le Secrétaire général adjoint a reconnu durant son exposé et le Secrétaire général dans la déclaration à la presse qu'il a faite après l'exposé que, même si le désarmement ne pouvait pas être pleinement réalisé dans les 30 jours, il fallait en tout cas qu'il commence et se poursuive de manière dynamique.

Le 24 août, au cours de consultations officieuses, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, sur la situation au Darfour. À l'issue des consultations, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a déclaré que les membres du Conseil avaient offert leur soutien vigoureux à un rôle de premier plan de l'Union africaine pour faire face à la crise humanitaire au Darfour. Ils se félicitaient de l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général au Soudan, Jan Pronk, pour appuyer les objectifs et décisions du Conseil. Ils accueillaient favorablement le Plan d'action pour le Darfour. Les membres du Conseil demandaient instamment au Gouvernement soudanais et à toutes les autres parties concernées de continuer à coopérer étroitement avec l'Union africaine et l'ONU pour rechercher un règlement de la crise.

Amériques

Haïti

Le 26 août, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil, lors de consultations officieuses, des travaux de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti et de l'évolution de la situation dans le pays depuis la mi-juin.

Asie

Afghanistan

Le Conseil a tenu une séance publique, le 25 août, sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Jean Arnault, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/634) et a fait un tour d'horizon complet et une analyse approfondie de la situation politique, économique et sociale actuelle en Afghanistan. Il a souligné qu'il serait essentiel d'assurer la sécurité pour les élections présidentielles, ce qui nécessiterait une assistance internationale accrue, en particulier le déploiement de moyens supplémentaires. Il a appelé l'attention sur le fait que la situation sécuritaire en Afghanistan était très précaire et instable et qu'elle s'était gravement détériorée dans certaines parties du pays du fait des activités déstabilisatrices des forces extrémistes, en particulier, d'Al-Qaïda et des Taliban. Il a aussi mentionné l'absence de progrès dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la campagne de lutte contre la drogue.

Les membres du Conseil et d'autres États Membres ont accueilli avec satisfaction le rapport de Secrétaire général et l'exposé fait par son Représentant spécial. Ils ont souligné que le Conseil devrait poursuivre ses efforts à tous les niveaux pour aider les autorités afghanes et la communauté internationale à prendre des mesures supplémentaires afin de prévenir toute nouvelle déstabilisation de la situation et d'instaurer les conditions favorables pour la tenue en bon ordre des élections présidentielles.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 11 août, le Conseil a entendu l'exposé régulier sur la situation du processus de paix, présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a déclaré qu'il n'y avait eu, durant le mois dernier, aucun progrès tangible vers la reprise des négociations de paix dans aucun domaine. Le Conseil a tenu ensuite des consultations, consacrées entre autres au Moyen-Orient.

Le 31 août, le Président a fait une déclaration à la presse qui précisait que le Conseil condamnait les attaques terroristes en Israël qui avaient coûté la vie à des innocents. Ils condamnaient aussi tous les autres actes de terrorisme, dénonçaient l'escalade de la violence au Moyen-Orient et demandaient à toutes les parties de faire en sorte que le processus de paix au Moyen-Orient se poursuive.

Iraq

Le 11 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (MANUI) depuis le 5 décembre 2003 (S/2004/625). Compte tenu du rôle essentiel que joue la Mission dans le processus de transition en Iraq, le Secrétaire général a recommandé que son mandat soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois. Le 12 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1557 (2004) et a renouvelé le mandat de la MANUI pour une nouvelle période de 12 mois.

Le 19 août, le Président a fait une déclaration à la presse précisant que les membres du Conseil rendaient hommage au premier chef de la MANUI, Sergio Vieira de Mello, et à 21 de ses collaborateurs qui avaient perdu la vie à Bagdad le 19 août 2003, et exprimaient leurs condoléances aux familles des victimes et leur solidarité avec le personnel des Nations Unies qui travaillait en Iraq en dépit des difficultés et des dangers auxquels il était exposé.

Le 19 août, le Conseil a entendu, lors de consultations officieuses, un exposé de l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles. Il a présenté le dernier rapport sur la question et a déclaré que sur les 605 Koweïtiens portés disparus en Iraq après l'invasion de leur pays en 1990, 340 corps avaient déjà été rapatriés. Leur identification positive signifierait qu'à peu près la moitié des détenus du Koweït et de pays tiers pourraient finalement, dans le proche avenir, regagner leur dernière demeure. Le nombre des corps identifiés jusqu'à présent était passé de 92 à 167. À l'issue de consultations, le Président a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il exprimait l'espoir que l'Ambassadeur Vorontsov serait bientôt en mesure de se rendre en Iraq afin de progresser dans sa mission. Le Président a noté à cet égard avec satisfaction l'engagement pris par le Vice-président de l'Iraq, Ibrahim Al-Jahafari, de faire participer les autorités iraqiennes à la recherche des personnes toujours portées disparues.

Timor-Leste

Le 24 août, le Conseil a tenu une réunion publique sur le Timor-Leste. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2004/669) sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Il a noté que dans les derniers mois, le Timor-Leste avait assumé avec succès la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure du pays et avait adopté des lois importantes; l'administration publique, les organes chargés de l'application des lois et les forces armées continuaient tous à se développer. La préparation des premières élections depuis l'indépendance progressait remarquablement. Après avoir appelé l'attention sur certains problèmes importants que le Timor-Leste continuait de connaître en tant que nouvel État, le Sous-Secrétaire général a souligné que malgré les progrès réalisés, il restait beaucoup à faire avant l'expiration du mandat de la MANUTO, en mai 2005.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'évolution positive de la situation au Timor-Leste et ont souligné qu'il importait que la communauté internationale continue à fournir une assistance soutenue au pays afin de lui donner les moyens de parvenir rapidement à l'autosuffisance. Les représentants d'un certain nombre de pays, essentiellement de la région, ont également fait des déclarations à la réunion.

Europe

Kosovo, Serbie-et-Monténégro

Lors d'une réunion ouverte à tous sur la situation au Kosovo, Serbie-et-Monténégro, le 5 août, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2004/613) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de

maintien de la paix. Celui-ci a dit que, depuis les violences de la mi-mars, le Kosovo avait connu des progrès limités dans certains domaines prioritaires mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour réparer les dommages physiques et psychologiques qui étaient résultés de cette violence. Les progrès de manière générale étaient restés fragiles et il subsistait de graves préoccupations. Les dirigeants et la population du Kosovo avaient fort à faire pour remonter la pente dans les domaines clefs de la réconciliation ethnique, du renforcement des institutions démocratiques du pays et de l'instauration d'une société démocratique, tolérante et sans exclusive.

Au cours des débats, les orateurs ont regretté le recul causé par les violences de mars et les progrès limités dans des domaines clefs, en particulier les retours, la sécurité et la liberté de mouvement égales pour toutes les minorités, et ont demandé instamment à tous les dirigeants du Kosovo de reprendre le dialogue et leurs efforts pour faire avancer le processus d'application des normes, de mettre en œuvre toutes les mesures prioritaires dans le plan d'application des normes pour le Kosovo et de concrétiser par des actes l'engagement pris d'instaurer des conditions favorables au retour et à l'intégration des personnes déplacées. Ils ont en outre lancé un appel aux Serbes du Kosovo pour qu'ils participent aux prochaines élections à l'Assemblée du Kosovo.

Autres questions

Tribunaux internationaux

Le 4 août, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/28) concernant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, dans laquelle il prenait note des rapports présentés par les Présidents des deux Tribunaux au Conseil de sécurité concernant l'application de leurs stratégies d'achèvement des travaux et demandait de nouveau à tous les États d'intensifier leur coopération avec les tribunaux.

Comité contre le terrorisme

Le 12 août, à l'issue de consultations entre les membres du Conseil en application de la résolution 1535 (2004), le Conseil a fait sien le plan d'organisation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, qui avait été présenté au Comité par le Directeur exécutif de la Direction exécutive en consultation avec le Secrétaire général et par son intermédiaire.